

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« EPESENS MONETAIRE ISR »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **EPESENS MONETAIRE ISR** ».

Nous vous rappelons que votre Fonds est nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) maître « SIENNA MONETAIRE ISR » (Part A). A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées au fonds maître « SIENNA MONETAIRE ISR » et impactant également votre Fonds :

- **Modification de la forme juridique du fonds maître « SIENNA MONETAIRE ISR » : Transformation en OPCVM**

Actuellement, le fonds maître SIENNA MONETAIRE ISR est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) de type Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG), relevant de la Directive 2011/61/UE (dite « Directive AIFM »).

La gestion du fonds maître respecte les règles d'investissement applicables aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM). Dès lors, il a été décidé de transformer SIENNA MONETAIRE ISR en OPCVM. Désormais, ce fonds relèvera de la Directive 2009/65/CE (dite « Directive OPCVM ») et sera régi par les articles L. 214-2 et suivants du Code monétaire et financier.

Cette modification a été agréée par l'Autorité des marchés financiers en date du 08/04/2024.

- **Actualisation du tableau des frais de gestion du fonds maître « SIENNA MONETAIRE ISR » :**

En application de la Position-recommandation AMF 2011-05, la rubrique « Frais administratifs externes à la société de gestion » du tableau des frais de gestion du fonds maître sera renommée « Frais de fonctionnement et autres services ». Les frais composant cette rubrique sont listés dans le prospectus du Fonds. Le total des frais maximum de ce fonds demeure inchangé.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et seront effectives à compter du 26/04/2024, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du règlement de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur la date de disponibilité de vos avoirs.

Pour chacun des Fonds présents dans le(s) Plan(s) d'Épargne Salariale de votre entreprise, nous vous invitons à prendre connaissance de sa documentation et notamment du DIC, disponibles auprès de **votre Teneur de compte habituel**.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com

